

Accueil

Hôtel d'Agglomération
Place de l'hôtel de ville
04100 Manosque

Horaires

Lundi au vendredi
de 8h30 à 18h00

Contact

04 92 70 34 00
mobilite@dlva.fr

mobilite.dlva.fr



© DLVA - Service Mobilité - VI-2019 - autrementdit.fr - Photo DR

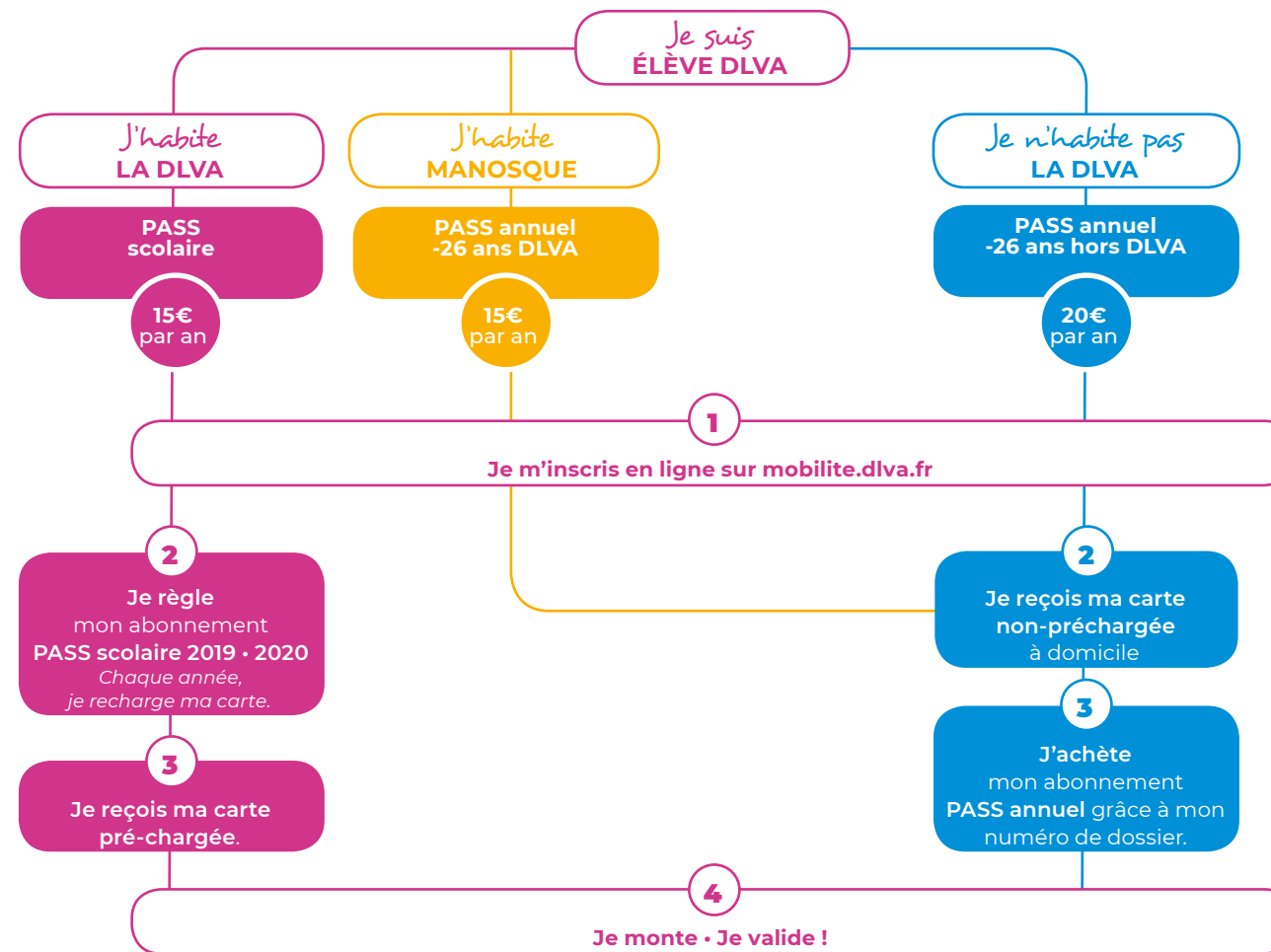
MON TRANS'AGGLO MON PASS 2019 • 2020

Tous les élèves scolarisés sur la DLVA peuvent profiter du Trans'Agglo urbain ou périurbain grâce à son abonnement PASS annuel à tarif préférentiel.

Connectez-vous sur **mobilite.dlva.fr** pour vous inscrire et télécharger les cartes réseau et fiches horaires.

LE **+** TRANS'AGGLO

Peu importe le PASS, il permet de circuler toute l'année, sur tout le réseau même pendant les vacances scolaires !



MA CARTE TRANS'AGGLO CAS PARTICULIER

Cas 1 • Vol, perte ou dégradation de la carte Trans'Agglo en cours d'année.

L'élève doit réclamer un duplicata sur le site mobilite.dlva.fr

Après instruction de la demande par le service Mobilité, la nouvelle carte Trans'Agglo est à retirer à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00.

Le report du PASS sur la nouvelle carte Trans'Agglo est automatique.

Frais de dossier : 8€ à régler en ligne

Durant cette période d'instruction, l'élève doit s'acquitter d'un PASS 12 voyages à 9€ ou d'un ticket unitaire à 1€ auprès du chauffeur s'il souhaite circuler sur le Trans'Agglo.

Cas 2 • Changement de situation de l'élève

L'élève est désinscrit automatiquement du Trans'Agglo après l'avoir notifié par mail à mobilite@dlva.fr

Aucun remboursement ne peut être réclamé.



MON GUIDE AU QUOTIDIEN



**PASS scolaire
2019 • 2020**

MON NOUVEAU TRANS'AGGLO

DES SERVICES POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

Le 7 juillet 2019, le réseau de transport de la DLVA fait peau neuve.

Le Manobus, les navettes de Gréoux-les-Bains et les lignes péri-urbaines sont réunis en un seul nom : **le Trans'Agglo**.

Nouveaux services d'information en temps réel, nouveaux véhicules, fiabilité des horaires accrue, E-Boutique, billettique sans contact, tarifs attractifs... tout est réuni pour rendre le meilleur service au plus grand nombre.

De la 6^e à la terminale et de la maternelle à l'élémentaire pour toutes les lignes de Regroupement Pédagogique Intercommunaux (RPI), la Communauté d'Agglomération propose aux élèves **un abonnement annuel : le PASS scolaire chargé sur une carte Trans'Agglo nominative** avec photo.

Grâce au PASS scolaire, les élèves peuvent circuler sur l'ensemble du réseau Trans'Agglo du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année, y compris pendant les vacances scolaires.

Exceptionnellement en 2019, la carte sera valable dès réception.

PENSEZ-Y

Que ce soit la première demande ou un renouvellement, l'inscription et le paiement du PASS scolaire annuel est obligatoire !

Vos démarches se font 100% en ligne à partir du **26 juin 2019**.

MES INFOS EN PRATIQUE

	Titre de transport	PASS scolaire annuel 2019 - 2020
	Tarif	15 € par an. 8 € si duplicata en cours d'année. En cas d'inscription en cours d'année, le tarif du PASS scolaire reste inchangé.
	Support	Carte Trans'Agglo personnalisée nominative et strictement personnelle.
	Bénéficiaire	Élève scolarisé sur la DLVA dont le représentant légal est domicilié sur la DLVA.
	Points de vente	• mobilite.dlva.fr • Accueil DLVA - Hôtel d'Agglomération Place de l'hôtel de ville Manosque
	Usage	La carte Trans'Agglo est obligatoire et doit être validée à chaque montée. Abonnement « PASS scolaire » valable jusqu'au 31 août 2020 sur tout le réseau, vacances scolaires incluses.

DATES CLÉS

26 juin 2019

Ouverture des inscriptions en ligne sur **mobilite.dlva.fr**

7 juillet 2019

La carte Trans'Agglo ou tout autre titre de transport est obligatoire.

DÉLAIS D'INSTRUCTION ET RÉCEPTION DE LA CARTE TRANS'AGGLO PRÉ-CHARGÉE

• **Inscriptions • Entre le 26 juin et le 14 août 2019**

Carte Trans'Agglo envoyée au domicile avant le 2 septembre 2019.

• **Inscriptions • Après le 14 août 2019**

Carte Trans'Agglo envoyée au domicile après le 3 septembre 2019.

Durant cette période d'instruction, l'élève doit s'acquitter d'un PASS 12 voyages à 9€ ou d'un ticket unitaire à 1€ auprès du chauffeur s'il souhaite circuler sur le Trans'Agglo.

MON MODE D'EMPLOI EN DÉTAILS

QUI EST CONCERNÉ ?

Uniquement, les élèves dont le représentant légal est domicilié sur le territoire de la DLVA remplissant toutes les conditions suivantes :

- Être âgé de 3 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année scolaire 2019 pour les lignes de regroupement pédagogique.
- Être âgé de 11 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année scolaire 2019 ou entrée en 6^{ème} pour les élèves empruntant les lignes scolaires et régulières.

COMMENT M'INSCRIRE

1

Je prépare mes documents obligatoires sous format numérique :

- ma photo d'identité
- le justificatif de domicile de moins de 3 mois du représentant légal

2

Je me connecte* sur **mobilite.dlva.fr**

- 1^{ère} inscription : la création de mon identifiant est automatique. Je dois saisir mon mot de passe.
- Déjà inscrit : je renseigne mon identifiant reçu en amont par courrier.

3

Je m'inscris grâce au formulaire et télécharge mes pièces obligatoires notifiées à l'étape 1.

4

Je règle mon PASS scolaire annuel 2019/2020 de 15€. Ce règlement lance l'instruction du dossier.
Le paiement en ligne sur notre site internet est sécurisé.

5

Je reçois ma carte Trans'Agglo personnalisée à domicile.

* Les personnes n'ayant pas accès à internet peuvent s'inscrire directement à l'Hôtel d'Agglomération - Place de l'hôtel de ville Manosque - à partir du 26 juin 2019. Merci de vous munir des pièces justificatives mentionnées à l'étape 1.